

Le Président

Vu le code de l'éducation et notamment son article L613-1 ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au Diplôme national de Licence

le règlement pédagogique en cycle licence – Licences Sciences, Technologie, Santé – DEUST et Licences Professionnelles 2025-2026 ;

Arrête

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution de la **Licence Sciences et Techniques LAS ET CLASSIQUE en formation initiale** pour l'année universitaire **2025-2026** est composé comme suit :

Semestre : 1 et 2

Président du jury : Mathieu Gomez

Membres du jury :

- Philippe Jospin
- Barbara Despicht
- Aymeric Trousselle
- Thierry Arnal
- Sébastien Malapel
- Emilie Mathieu
- Emilie Simoneau
- Sébastien Leteneur
- Bachir Zoudji
- Hervé Champin
- Otman Bennani
- Marc Bonfils

Article 2 : Le présent arrêté est d'application immédiate.

Article 3 : Le présent arrêté fait l'objet d'un affichage sur les lieux d'enseignement au moins 15 jours avant les épreuves.

Article 4 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 1^{er} décembre 2025

Le Président de l'Université Polytechnique
Hauts-de-France
Abdelhakim ARTIBA

